



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-661**

Séance publique du

11 juin 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1195374-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2021
Date de réception : mardi 15 juin 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SOLLICITATION DES PARTENAIRES FINANCIERS- AMENAGEMENTS SPORTIFS-
AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A FAIRE LES DEMANDES DE
SUBVENTION**

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Marc FERAUD à Madame Kayané BIANCO, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Alain PARRA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte DEVESA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2021

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : SOLLICITATION DES PARTENAIRES FINANCIERS- AMENAGEMENTS SPORTIFS-
AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A FAIRE LES DEMANDES DE
SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour pallier les inégalités sociales et urbaines, la politique de la ville a été mise en place, depuis les années 1980, dans les quartiers dits prioritaires. Cette politique globale vise à agir sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement sportif

Outre le développement social au travers des actions pluridisciplinaires proposées par les partenaires associatifs, la politique de la ville vise également à initier des projets d'aménagement urbain et multifactoriels. Ainsi, il a été envisagé d'agir sur le quartier prioritaire du Jas de Bouffan en créant des modules sportifs à proximité du site d'Arbaud.

En effet, les équipements sportifs, espaces et sites de pratique participent au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale, de l'animation des territoires et plus généralement de la cohésion sociale. L'Agence Nationale pour le Sport, par son action pour le développement sportif, contribue à la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques sportives. Elle poursuit son action vers les territoires les plus carencés et les publics les plus éloignés de l'activité sportive.

De ce fait, des modules sportifs de type « Street Work Out » et fitness vont être développés par la Ville. Le coût global d'acquisition et d'installation étant estimé à 83 333 € HT, la Ville sollicite 50 % de ce montant auprès de l'Agence Nationale pour le Sport. La part d'autofinancement de la Ville pour ce projet serait donc établie à 41 666,50 € HT.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les projets d'aménagement sportif ,

- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale pour opération,

- **AUTORISER** à solliciter le concours financier de l'État par le dispositif de l'Agence Nationale pour le Sport et toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix-Municipale à faire recette des sommes liées à ces opérations.

DL.2021-661 - SOLLICITATION DES PARTENAIRES FINANCIERS- AMENAGEMENTS
SPORTIFS-AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A FAIRE LES
DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

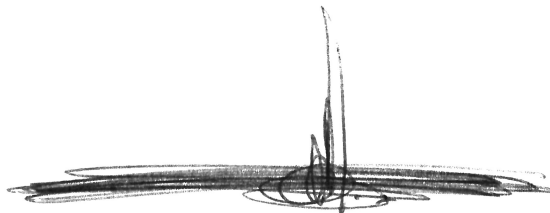
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»